

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE
- - -
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI/ M. MAURICE REY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Avis du Département sur le projet de Plan Local d'Urbanisme du Puy-Sainte-Réparate

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A émis un avis favorable sur le projet de PLU, arrêté de la commune du Puy-Sainte-Réparate, sous réserve de la prise en compte des observations contenues dans le rapport.

à l'Unanimité

ADOpte

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**